



Recours de tiers sur vefa comment annuler la vente

Par **abbadon**, le **11/10/2012** à **13:02**

Bonjour, j'expose mon problème, j'ai signé un contrat de réservation pour un F2 de 40m² avec un grand promoteur immobilier en juin 2012. La réalisation du projet devait se finir (selon leur prévision) au 4ème trimestre 2014. 3 autres promoteurs lançaient quasiment les mêmes programmes (construction d'un nouveau centre ville) mais à ce jour un recours de tiers a été déposé par un centre commerciale avoisinant le projet. Tous les autres promoteurs ont rendu ou vont rendre les chèques de réservation à leurs clients sauf le miens. Après quelques recherches j'ai pu lire qu'un recours de tiers dure au minimum 1 an et demi, inutile de vous dire que d'imaginer jouir de mon bien dans 4 ans ne m'enchante pas ! J'ai donc contacté mon commercial, pour la restitution de mon chèque de réservation et l'annulation de la vente. Sa réponse a été précise : hors de question ! Quel recours puis-je avoir ? Merci d'avance